

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 998 2144
Désignation : Bain de placage nickel semi-brillant, Heimerle Meule, 1 litre
Utilisation : Bain galvanique

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone: 0800 878 202
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Half-shine Nickel plating bath 218 HG

Halbglanznickelbad 218 HG

· **Code du produit:** 81012144

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Non approuvé pour les consommateurs privés.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Bain galvanique

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

Heimerle + Meule GmbH
Dennigstrasse 16
D-75179 Pforzheim

Telefon +49 (0) 7231 940-0
Telefax +49 (0) 7231 940-2199

www.heimerle-meule.com

· **Service chargé des renseignements:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt
sds@heimerle-meule.com

IATA - 24h Emergency Contact -
(Gefahrgut-Notrufnummer)
+49 172 739 6970

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, ++49 761 19240 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 1A	H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
Repr. 1B	H360D	Peut nuire au fœtus.
STOT RE 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 1)



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement** *Danger*

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

bis(sulfamidate) de nickel
dichlorure de nickel

- **Mentions de danger**

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 2)

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
- **Pictogrammes de danger**



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
bis(sulfamidate) de nickel
dichlorure de nickel
- **Mentions de danger**
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 13770-89-3 EINECS: 237-396-1 Numéro index: 028-018-00-4	bis(sulfamidate) de nickel ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1A, H350i; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥10- <25%
--	---	-----------

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

		(suite de la page 3)
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2 Numéro index: 005-007-00-2 RTECS: ED 4550000	acide borique ⚠ Repr. 1B, H360FD	≥2,5- <5,5%
CAS: 7718-54-9 EINECS: 231-743-0 Numéro index: 028-011-00-6	dichlorure de nickel ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331 ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Muta. 2, H341; Carc. 1A, H350i; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥1- <2,5%

· **SVHC**

!!! Substances of Very High Concern - substances extrêmement préoccupantes !!!

CAS: 10043-35-3 | acide borique

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- **Après inhalation:**
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 4)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**



Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Attention : les appareils de filtrage ne protègent qu'un court laps de temps. Ils ne doivent être employés que dans des cas exceptionnels, c'est - à - dire lorsque de petites quantités du produit ont été libérées, afin de combattre les fuites.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Ne transvaser et ne manipuler le produit qu'en système fermé.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas nettoyer à sec les objets et les sols recouverts de poussière mais les laver à fond à grande eau.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 5)

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 6.1 D
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 13770-89-3 bis(sulfamidate) de nickel

MAK (Allemagne) | einatembare Fraktion; vgl.Abschn.XII

CAS: 10043-35-3 acide borique

AGW (Allemagne) | Valeur à long terme: 0,5* mg/m³
2(I); *einatembar; AGS, Y, 10

CAS: 7718-54-9 dichlorure de nickel

MAK (Allemagne) | einatembare Fraktion; vgl.Abschn.XII

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau.

Il est interdit de conserver des aliments dans le local de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Selon la directive CE 89/686/CEE

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Attention: Les appareils de filtrage / les filtres ne protègent que pendant une courte durée. Ils ne doivent être utilisés qu'exceptionnellement pour combattre les fuites et l'incendie, lorsque de petites quantités de (matière) ont été libérées.

selon la norme EN 14387

selon la norme EN 143

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre P3

- **Protection des mains:**



Gants de protection

selon la norme EN 166

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 6)

Sensibilisation possible par les composants dans les matériaux des gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Avant de travailler avec des gants, il est conseillé d'appliquer des produits de protection de la peau contenant du tannin afin d'éviter un ramollissement de la peau causé par la transpiration.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 3).

Valeur pour la perméabilité: taux \leq 3

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

selon la norme EN 166

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Vert

· Odeur: Inodore

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20°C: 4,5

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 112°C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 7)

· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	<i>Non déterminé.</i> <i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Densité à 20°C: · Densité relative: · Densité de vapeur: · Vitesse d'évaporation.	<i>1,54 g/cm³</i> <i>Non déterminé.</i> <i>Non déterminé.</i> <i>Non déterminé.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Entièrement miscible</i>
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité: Dynamique: Cinématique: · 9.2 Autres informations	<i>Non déterminé.</i> <i>Non déterminé.</i> <i>0,00 %</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	4.115 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	123 mg/l

CAS: 10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2.660 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 7718-54-9 dichlorure de nickel

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 8)

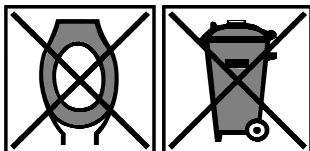
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Peut provoquer le cancer par inhalation.
- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

- **Code déchet:**
L'attribution des codes de déchets / déchets appellations EWC est fait selon l'industrie et des processus spécifiques

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets	
11 00 00	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
11 01 00	déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodi
11 01 98*	autres déchets contenant des substances dangereuses
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène
HP 10	Toxique pour la reproduction
HP 11	Mutagène
HP 13	Sensibilisant
HP 14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**


Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contiennent la pollution nuisible ou des restes produits pollués doivent être tenir comme le produit.

Les emballages qui sont libérés des restes produits doivent être amener à la exploitation; seulement dans le cas qu'une système collectif correspondant n'existe pas, ils pouvant être gérer comme des ordures.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	UN3082
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bis(sulfamidate) de nickel, dichlorure de nickel)
· ADR	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Nickel sulphamate, nickel dichloride), MARINE POLLUTANT
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Nickel sulphamate, nickel dichloride)
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Nickel sulphamate, nickel dichloride)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 10)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(sulfamidate) de nickel Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· IATA · Remarques:	24h Emergency Contact - (Gefahrgut-Notrufnummer) +49 172 739 6970
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BIS(SULFAMIDATE) DE NICKEL, DICHLORURE DE NICKEL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

**Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG**

(suite de la page 11)

maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil

- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 27, 28

· **Prescriptions nationales:**

- **Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II:** Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
II	2,4

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

-
-

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 10043-35-3 | acide borique

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Raisons pour le changement**

S'il s'avère nécessaire, ces fichiers de données de sécurité seront révisés, et mis en conformité selon la réglementation en vigueur.

La version actuelle est mise à votre disposition sur internet sous l'adress www.heimerle-meule.com

- **Date de la dernière édition :** 06.03.2018

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.06.2018

Numéro de version 6

Révision: _____ 14.06.2018

Nom du produit: Half-shine Nickel plating bath 218 HG
Halbglanznickelbad 218 HG

(suite de la page 12)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:**

Abteilung BASU - Bau/Arbeitssicherheit/Umwelt

sds@heimerle-meule.com

· **Contact:**

Herr Thomas Knuth

Knuth@heimerle-meule.com

sds@heimerle-meule.com

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Carc. 1A: Cancérogénicité – Catégorie 1A

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**